Club Cyclo Haccourt

Association Sans But Lucratif Rue de la Vouée Juetta 3 4600 Richelle

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 04/10/2024 à 20 heures.

Le président chargé de présider la séance est Monsieur Lambert Vincent. Le secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal est Monsieur Chierici Serge.

<u>Présents</u>

- Lintermans Serge
- Guillaume Thierry
- Hackin Bernard

Excusés

- Levaux Christrian

Absents non excusés

- Néant

<u>Invités</u>

- Néant

Procurations

- Néant

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger, le président ouvre la séance à 20 heures.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

Le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- 1. Accueil et mot du président ;
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente ;
- 3. Organisation de la fin de saison 2024;
- 4. Soirée de fin d'année;
- 5. Cotisation 2025;
- 6. Divers;

Résolutions.

1) Accueil et mot du Président

Le président accueille les membres et introduit l'assemblée générale.

Club Cyclo Haccourt

Association Sans But Lucratif Rue de la Vouée Juetta 3 4600 Richelle

2) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente

Après lecture par le président, l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale précédente en date du 02/02/2024.

3) Organisation de la fin de saison 2024

La dernière sortie officielle du club sera organisée le dimanche 27 Octobre. Départ à 9h pour un parcours proposé par Serge Mansewtow. (Attention au changement d'heure). Un verre sera offert à l'arrivée par le comité.

4)Soirée de fin d'année

Tout comme l'année passée, une soirée « boudin » sera organisée exclusivement pour les membres du club le vendredi 13/12 à 19h30.

5) <u>Cotisation 2025</u>

La cotisation 2025 est fixée à 50€.

6) <u>Divers</u>

Une réunion est prévue pour le vendredi 22/11 en vue de la préparation de la soirée de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22 heures.

Le secrétaire est chargé de rédiger le procès-verbal de l'assemblée générale qui sera envoyé en même temps que la convocation à la prochaine assemblée générale pour être approuvé lors de celle-ci .

Lambert Vincent	Chierici Serge
Président	Secrétaire